

ARRÊTE CIRCULATION-STATIONNEMENT n° 2022-09-181 - B
Déménagement
Date d'affichage : 31/10/2022

MAIRIE DE THOUARE SUR LOIRE

Direction des Services Techniques et de l'Aménagement
6 rue de Mauves
B.P. 50 316
44470 THOUARE SUR LOIRE
Téléphone : 02.40.68.09.70

Lieu : **14 rue des Écoles**

Date : **mercredi 02 novembre 2022**

Nature : **Déménagement**

Demandeur : **Déméco Atlantic Movers**

E-mail : demeco@atlanticmovers.fr

Le Maire de la Ville de Thouaré sur Loire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Considérant la demande de Déméco Atlantic Movers en date du 14 septembre 2022 qui souhaite effectuer un déménagement au n°14 rue des Écoles ;
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant l'intervention et qu'il convient de réglementer en conséquence le stationnement dans la voie ;

ARRETE :

Article 1 : Le 2 et 3 novembre 2022 de 8h à 18h, le camion de déménagement est autorisé à stationner sur le trottoir devant le 14 rue des Écoles. Le véhicule devra se positionner de façon à ne pas gêner la circulation sur la voie susvisée.

Article 2 : La mise en place et la maintenance de la signalisation correspondante incombent au demandeur qui devra réaliser cette installation 48 heures avant la date du déménagement. Celle-ci devra être maintenue pendant toute la durée de la manutention.

Article 3 : Le bénéficiaire est responsable de tous dommages causés au tiers du fait de son installation et de son activité. Il garantit la commune contre tout recours dont celle-ci pourrait faire l'objet de la part des victimes d'accident en rapport avec l'occupation du domaine public.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Sainte-Luce-sur-Loire, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Thouaré sur Loire, le 21 septembre 2022

Le Maire,
Martine OGER

